

La TRAASS 2019

Le Bulletin d'information



Edition 2019 :

Bourg St Maurice
19 au 22 Août
Accueil
Course 1 et 2

St Pierre de Bœuf
22 au 25 Août
Nocturne
Course 3 et 4

Isle de la Serre
25 au 29 Août
Clôture
Course 5 et 6

Sur Chaque site
une activité PPG
Trail
Course
d'Orientation
Biathlon

Appel à inscriptions

Vous l'attendiez, le nouveau cru 2019 de la TRAASS est tiré

Une tournée spéciale en région Auvergne Rhône Alpes sur les bassins emblématiques de la pratique canoë kayak.

Pour cette nouvelle édition retour à l'origine de la TRAASS et du canoë kayak avec une ouverture sur le mythique bassin de Bourg St Maurice, un avant goût de championnats de France 2020 !

A vos inscriptions : première vague close le 15 juin, deuxième vague le 15 juillet. Attention nous sommes toujours limités en place.

Bonne navigation !

Programme :

Bassin international Bourg St Maurice :

Lundi 19 août : accueil remise des informations, accréditation et dossards, vérification du matériel (équipement individuel et embarcation).

Mardi 20 août : Course n°1 slalom

Mercredi 21 août : PPG et Course n°2 sprint

Jeudi 22 : départ et migration vers St Pierre de Boeuf

Espace Eaux Vives St Pierre de Boeuf :

Jeudi 22 août : arrivée accueil

Vendredi 23 août : Course n°3 slalom

Samedi 24 août : PPG et Course n°4 sprint en nocturne

Dimanche 25 août : départ et migration vers l'Isle de la Serre, navigation possible sur Yenne

Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre :

Dimanche 25 août : arrivée accueil

Lundi 26 août : Navigation Libre sur Yenne, Intervention à thème

Mardi 27 août : Course n°5 slalom

Mercredi 28 août : PPG et Course n°6 sprint, soirée de clôture de la TRAASS 2019

Jeudi 29 août : Retour

Les épreuves sprint et slalom se dérouleront en fin de journée, sauf à Bourg St Maurice où le bassin sera accessible suivant les créneaux de lâcher d'eau dès le lundi.

Sur chaque site, des activités complémentaires sont organisées.

Le programme horaire et les activités seront précisés dans le bulletin d'information n°2.



Règlement :

Ce document est le règlement de la TRAASS.

Le règlement et le programme peuvent être modifiés et adaptés par les organisateurs en fonction de circonstances particulières.

Condition de participation :

Etre titulaire d'une licence FFCK 2019, ouvrant droit à la compétition.

La participation est limitée à 145 inscrits toutes catégories confondues.

Les catégories d'embarcation ouvertes s'entendent au regard des règlements FFCK hors sur-classement.

Les catégories d'âge sont définies ainsi : 13 à 15 ans et 16 à 18 ans.

Les participants doivent être à jour du contrôle médical et aptes à la pratique en compétition.

Les participants doivent être détenteurs d'une pagaie verte eau vive.

Jugement et organisation des épreuves :

Les épreuves seront jugées sur la base des règlements sportifs actuels pour le slalom comme pour le sprint eau-vive, à l'exception des adaptations spécifiques apportées par la TRAASS et précisées soit dans les bulletins, soit lors des briefings réalisés sur chaque site.

Epreuves :

Quelle que soit l'épreuve de kayak ou canoë, chaque course comportera deux manches :

qualification/finale A finale B ou deux manches additionnées, ou la meilleure des deux manches.

Les athlètes peuvent concourir dans deux catégories maxima, sous réserve d'un nombre maximum de départs possibles permettant l'organisation des épreuves dans les temps impartis. Les athlètes doublant doivent avoir un bateau personnel pour chaque épreuve et être classés au numérique national dans cette embarcation.

Toutes les épreuves seront réalisées avec la même embarcation, une embarcation de remplacement peut être acceptée en cas de dommage sur l'embarcation qui aura été validée au début de la tournée.

Les parcours comporteront de 12 à 16 portes en slalom, pour une durée pouvant être inférieure à 90'', et dureront entre 25 à 40'' en sprint eau-vive pour les embarcations les plus rapides.

Les démonstrations des parcours seront réalisées par des cadres accompagnateurs. Il n'y a pas d'ouvriers de catégorie Benjamine ou en dessous sur la TRAASS 2019.



Un juge ou un officiel de course sera fourni par les clubs et/ou comités présents, ils peuvent être compétiteurs. L'organisation et le roulement sur les postes de jugement

ou officiel seront établis par les organisateurs.

Classement :

Classement par course : un classement est réalisé pour chaque course, par attribution de points en fonction de la place.

Classement général : en premier lieu les embarcations sont classées en ordre

décroissant sur le nombre d'épreuves réalisées puis, dans chaque groupe obtenu, en ordre croissant sur le nombre de points obtenus par addition des points moins une course, slalom et sprint eau-vive confondus. La non participation à une course vaut 100 points.

Points par course :

Première place	0 points
Seconde place	3 points
Troisième place	4 points
Quatrième place	5 points
...	...

Les ex æquo sont départagés en comptabilisant le nombre de 1^{ère} places, et ainsi de suite jusqu'à suppression de l'égalité, en cas d'égalité persistante, la course n°1 permettra le départage.

Catégories :

Les catégories ouvertes sont :

U15 = K1, C1, C2, dames et hommes (01-01-2004 \leq né(e) \leq 31-12-2006)

U18 = K1, C1, C2, dames et hommes (01-01-2001 \leq né(e) \leq 31-12-2003)

Si une catégorie représente un effectif inférieur ou égal à 6 bateaux, elle sera fusionnée avec la catégorie suivante, précédente ou similaire.

Si après fusion une catégorie présente moins de 6 bateaux, elle ne sera pas représentée.

Remise des prix et récompenses :

Une remise des prix sera organisée à l'issue de la TRAASS, sur la base du classement final et en respectant les catégories annoncées, sous réserve d'avoir au moins six embarcations dans la catégorie.



Inscriptions :

Les inscriptions se font pour le circuit complet. Il n'y a pas d'inscriptions par course pour la TRAASS 2019.

Les inscriptions sont à réaliser auprès du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak :

Avec envoi par email de la liste des inscrits (selon le document joint) à l'adresse @ :
lbrossat@ffck.org

ET

Avec envoi par courrier du chèque de règlement des inscriptions à l'ordre du Comité Régional Auvergne Rhône Alpes Canoë Kayak, à l'adresse :

Comité Régional Rhône Alpes Canoë Kayak
16 place Jean Jacques Rousseau – CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

Ou par virement avec la référence :
«200403+Nom du club ou de l'athlète»
IBAN : FR76 1027 8072 6100 0213 0490 136.

L'inscription sera validée uniquement à réception du règlement pour les montants et limites données ci après :

Coût selon la date d'inscription :

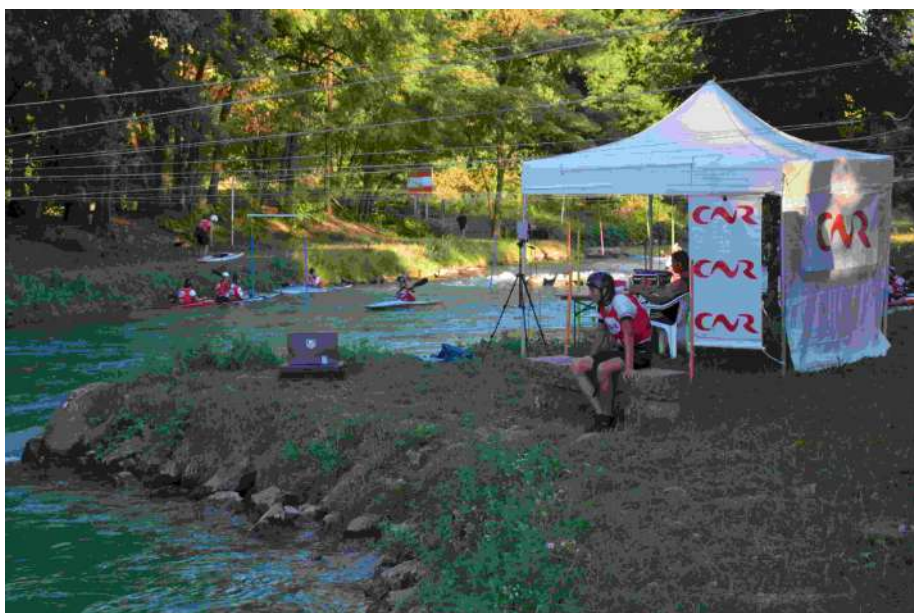
Du 15 mai au 15 juin : 65 euros par personne

Du 15 juin au 15 juillet : 75 euros par personne

15 juillet clôture des inscriptions.

Le nombre de départ étant limité, la clôture des inscriptions peut être avancée dès le nombre de départ atteint.

Le coût d'inscription couvre la participation à l'ensemble des 6 courses et animations sportives, objets TRAASS et repas de clôture proposés durant la TRAASS.



Hébergement et restauration :

Sur chaque site, différentes offres d'hébergement et restauration peuvent être proposées par les structures d'accueil.

Contacts :

Bourg St Maurice :

CK Haute Isère :

haute.isere.club@gmail.com

tel : 04 79 07 33 20

<https://sites.google.com/view/club-ckhi/home>

Espace Eaux Vives de Saint Pierre de Bœuf :

PAJ (espace Eau Vive)

La réservation sur le Point Accueil Jeunes (PAJ) du site de l'espace eau vive est à effectuer par l'intermédiaire du Comité Régional (contact identique aux inscriptions).

Pour le camping et le gîte de la Lône :

info@espaceeauxvives.com

tel : 04 74 87 16 09

www.espaceeauxvives.com

Espace Eau Vive de l'Isle de la Serre (Porcieu) :

info@espaceeavive.fr

tel : 04 74 36 67 61

<http://www.espaceeavive.fr>

